



MAIRIE DE LYONS-LA-FORET
20, rue de l'Hôtel de Ville
27480 LYONS-LA-FORET
02.32.49.60.87



Email : lyonslaforet.mairie@wanadoo.fr
<http://www.lyons-la-foret.fr>

BULLETIN D'INFORMATIONS MUNICIPALES
Numéro 20

Madame, Mademoiselle, Monsieur,

Nous vous adressons le bulletin d'informations municipales¹ qui fait suite la réunion de conseil qui s'est tenue le vendredi 21 octobre 2022 à l'Hôtel de Ville de Lyons-la-Forêt.

Présents à cette séance : Monsieur Thierry PLOUVIER Maire,
M. François BALDARI, M. François LANGLOIS, Adjoint,
M. Jean-François HEQUET, Mme Isabelle DELASSUS SAINT GENIES, Mme Cynthia VERDIER, M. Luc BLANCHARD, Mme Véronique RICHY, M. Aurélien DUBOS.

Absent(e)s excusé(e)s : Mme Laurence CROSTHWAITE,

Et ayant donné procuration :

Jean-Michel BRADU a donné pouvoir à M. Aurélien DUBOS,
M. Pierre-Yves DELACOUR a donné pouvoir à M. François BALDARI,
Mme Laetitia VALLETTE-VIALLARD a donné pouvoir à Mme Véronique RICHY,
Mme Marie-Claire DUGUET a donné pouvoir à M. Jean François HEQUET.

Secrétaire de séance : M. François LANGLOIS

Participe à cette séance : Mme Céline PLESANT secrétaire de Mairie.

Approbation du procès-verbal de la réunion de conseil du 9 septembre 2022 :

Observations : aucune

Avis du conseil : le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Maire ouvre cette séance de conseil municipal par **le premier point à l'ordre du jour** :

1. Nouveaux horaires de l'éclairage public

Comme précisé dans le compte-rendu de la précédente réunion de conseil municipal, la commission présidée par François Baldari fait les propositions suivantes de changement d'horaires pour l'éclairage public.

¹ Ce bulletin est également disponible sur le site Internet de la commune : <http://www.lyons-la-foret.fr> à la rubrique La commune/Les publications.

Etant rappelé que l'éclairage doit répondre à un enjeu de sécurité et qu'un juste équilibre entre l'absence et le sur-éclairage doit être recherché.

LIEUX	EXTINCTION	ALLUMAGE HIVER	
Hameaux + Lyons hors centre bourg	De 23h à 5h	De 5h à 8h	De 17h à 23h
Centre bourg	De 1h à 5h	De 5h à 8h	De 17h à 1h

Ces nouveaux horaires débuteront à compter du 1^{er} janvier 2023.

Bien évidemment, ils pourront évoluer et être affinés en fonction des horloges de programmation qui n'offrent pas toujours la souplesse nécessaire.

À la suite de cette proposition, Monsieur le Maire demande aux membres du conseil municipal de se prononcer :

Avis du conseil : Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

2. Demande de subvention au titre des amendes de polices pour des aménagements de sécurité.

La sécurisation de la route des Hogues (RD6) et de la RD 169 (route de Charleval) déjà envisagée consiste en quatre aménagements sur la RD6 et 2 aménagements sur la RD169 afin de ralentir le trafic et de faire respecter la vitesse autorisée. Ces aménagements de sécurité entraîneront inévitablement des reports de circulation sur la route de l'Essart Mador reliant les Taisnières à l'Essart Mador.

En conséquence, il est recommandé et indispensable de prévoir des aménagements sur cette chaussée étroite qui deviendra dangereuse face à un trafic renforcé.

Ces aménagements sont subventionnés au titre des amendes de police : subvention attribuée par la Conseil Départemental pour ce genre d'équipement.

A toutes fins utiles, Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil, les aménagements qui pourraient être réalisés à cet effet.

Suite au débat, Monsieur le Maire demande aux membres du conseil municipal de bien vouloir l'autoriser à déposer les demandes de subventions auprès du Conseil Départemental.

Vote du conseil : Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

3. Exécution de travaux de sécurité route de l'Essart-Mador.

Ces travaux seront réalisés par la CdCLA qui a la compétence en la matière.

Vote du conseil : Cette résolution est adoptée à la majorité (12 voix 1 abstention).

4. Rebut de certains ouvrages à la bibliothèque municipale.

A la demande de la Médiathèque Départementale de l'Eure (MDE), il convient de « désherber » (c'est le mot employé par les spécialistes) les collections et de déclasser les documents en mauvais état, les documents au contenu obsolète, les documents ne correspondant plus à la demande ou aux attentes des lecteurs et certains exemplaires multiples.

Ces documents seront rayés de l'inventaire et pourront être cédés gratuitement à des institutions ou associations ou bien intégrés dans la boîte à livres ou encore détruits et, si possible, valorisés comme papier à recycler.

Il est demandé au conseil d'autoriser la responsable de bibliothèque, Christine Duval, de procéder à l'élimination des ouvrages en question et d'établir les procès-verbaux constatant le retrait des ouvrages.

Vote du conseil : Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

5. Rapport d'activité 2021 de la Communauté de Communes Lyons Andelle.

Conformément aux dispositions de l'article 5211-39 du code général des collectivités territoriales, les présidents de communautés de communes transmettent chaque année aux maires de chaque commune membre, un rapport retraçant l'activité de leur EPCI. Ce document doit ensuite être communiqué au conseil municipal par le maire.

M. le Maire s'est donc prêté à cet exercice.

Vous pourrez retrouver l'intégralité de ce document sur le site internet de la Mairie à l'adresse suivante : <http://www.lyons-la-foret.fr/> (rubrique La commune / L'intercommunalité / La CdC Lyons Andelle) ou sur le site de la CdCLA (www.cdcla.fr).

Pour mémoire, la CdCLA est composée de 30 communes comportant 21053 habitants et couvrant 276 km² de superficie. Aux six compétences obligatoires (aménagement de l'espace, développement économique et tourisme, gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations, aires d'accueil des gens du voyage, déchets ménagers et assimilés, PLUi - plan local d'urbanisme intercommunal (*depuis le 1/7/2021*)), s'ajoutent 11 compétences supplémentaires (logement, voirie, équipements sportifs, action sociale, assainissement non collectif, transports scolaires,....Etc.).

La CdCLA compte 48 conseillers communautaires au total, emploie 142 personnes et gère un budget, excédentaire, de près de 22 millions d'euros. Elle est endettée à hauteur de 8 millions d'euros.

Les membres du conseil municipal prennent acte de cette présentation.

6. Désignation de représentants

- PLUi – Pour cette nouvelle compétence de la Communauté de Communes nous avons droit à deux représentants en binôme pour l'élaboration du prochain PLUi. Sont désignés :
 - Thierry PLOUVIER et Jean-François HEQUET
- DECI – La défense extérieure contre l'incendie nécessite la désignation d'un correspondant « incendie » dans le cadre du décret du 29 juillet 2022 relatif aux modalités de création de la fonction de correspondant incendie et secours.

Les missions principales du correspondant « incendie » sont :

- Participer à l'élaboration et la modification des arrêtés, conventions et documents opérationnels, administratifs et techniques du service local d'incendie et de secours qui relève, le cas échéant, de la commune.
- Concourir à la mise en œuvre des actions relatives à l'information et à la sensibilisation des habitants de la commune aux risques majeurs et aux mesures de sauvegarde.
- Concourir à la mise en œuvre par la commune de ses obligations de planifications et d'information préventive.
- Concourir à la définition et à la gestion de la défense extérieure contre l'incendie de la commune.
- Informer périodiquement le conseil municipal des actions qu'il mène dans son domaine de compétence.

Est désigné: François BALDARI.

7. Informations diverses

a) Parking du Besguay

François Baldari indique que les travaux ont commencé le lundi 17 octobre et devraient se terminer fin janvier.

Les réunions de chantier ont lieu les vendredis matin.

Pour les toilettes publiques qui seront installées sur ce site, un délai d'attente de livraison de 17 semaines est à prévoir.

Le container de collecte pour les verres a été déplacé. Il se trouve désormais rue du Four à Chaux à côté de la gendarmerie.

b) La défense extérieure contre l'incendie (DECI)

Les travaux de collecte des renseignements menés par François Baldari et Isabelle de Lassus Saint-Geniès se poursuivent notamment en ce qui concerne les diamètres de canalisation pour couvrir les secteurs dépourvus.

Des contacts avec le Président du syndicat d'eau et Véolia ont permis de trouver des solutions sur certains secteurs. (rue du Bout de Bas, rue du Général De Gaulle).

Lors d'une prochaine réunion de conseil, il sera présenté le schéma communal de défense extérieure contre l'incendie).

Les demandes de subventions auprès de l'Etat et du Conseil Départemental devront être déposées.

La réalisation des travaux interviendra en 2023.

Pour rappel, il s'agit d'un chantier conséquent puisque pour répondre à la loi il faudrait environ 35 points de défense incendie supplémentaires nécessitant une petite quinzaine de bouches incendies et quelques poches incendie (réserves d'eau affectées).

c) Le cimetière

Au fil des années, la gestion des cimetières communaux est devenue de plus en plus lourde. La réglementation est complexe et évolutive, l'espace disponible dans les cimetières commence à manquer et les dossiers papiers s'accumulent.

Pour une meilleure efficacité, l'organisation administrative du cimetière doit être reprise. François Baldari et Isabelle de Lassus Saint-Geniès proposent de confier cette mission à un organisme spécialisé (Groupe ELABOR).

Cette société aura pour but de :

- Dresser l'inventaire des tombes
- Prodiguer des conseils sur le volet juridique
- Revoir l'ensemble des concessions (renouvellement, ...)
- Mettre en place un service numérique du cimetière.

En effet, la réglementation funéraire évolue et il est indispensable pour les années à venir d'avoir une organisation professionnelle de notre cimetière.

